



**N°1**

13 mars 2020

**Calendrier :**

Mardi 31 mars : grève nationale interprofessionnelle pour le RETRAIT de la réforme des retraites

Lundi 20 avril : Assemblée générale du syndicat

-----  
Chers camarades,

Vous trouverez la première lettre d'information aux syndiqués de notre syndicat.

Cette lettre a vocation à vous parvenir régulièrement, afin de vous informer sur l'activité du syndicat, les principales échéances, et les informations d'ordre plus général.

Vous trouverez en pièce jointe et ci-dessous le courrier adressé ce jour à l'administration par la Commission exécutive du syndicat.

N'hésitez pas à nous saisir de tout problème ou question auquel vous seriez confronté.

-----  
Le 13 mars 2020

Madame Lancestremere,

Suite aux annonces du président de la République du 12 mars 2020, la Commission exécutive du syndicat CGT des Cadres et techniciens s'est réunie le 13 mars, et a établi ses revendications.

Notre syndicat demande :

- le maintien du salaire de chaque agent. Le renouvellement automatique des contrats qui se terminent.
- la remunicipalisation du service de nettoyage, l'embauche en nombre suffisant d'agents sous statut.

- le nettoyage de toutes les poignées de portes, boutons d'ascenseurs, rampes, tourniquets, etc...
- la suspension immédiate de l'application du jour de carence dont la CGT continue de revendiquer l'abrogation pure et simple.
- à dépister les agents transitant par les zones infectées dans leurs trajets quotidiens ainsi que ceux ayant participé à la tenue des élections.
- concernant le personnel accueillant le public, qu'il soit équipé pour recevoir le public : gants, masques, gel hydroalcoolique (et notamment les personnels destinés à organiser les élections municipales).
- l'autorisation à effet immédiat pour tous les agents pouvant le faire de se mettre en télétravail le temps de la crise
- la fermeture des bibliothèques. La CGT regrette qu'il faille attendre une telle épidémie pour disposer de savon et de mesures d'hygiène de base

**Qu'avez-vous prévu pour les restaurants ASPP ? Quelles mesures pour protéger les agents ASPP et les usagers ? A minima les équipements de protection (gants, masques, gel hydroalcoolique)**  
Enfin, nous n'acceptons pas que les mesures prises **interdisent aux organisations syndicales de tenir leurs réunions statutaires et les réunions d'information syndicale en direction des personnels.**

Nous demandons des réponses rapides.

Pour le syndicat,  
Le secrétaire général du syndicat  
Benjamin Gluckstein